

SÉANCE ORDINAIRE

27 AOÛT 2019

Deux cent cinquante et unième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 27^e jour d'août 2019 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Manon Côté, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde, Anne-Marie Noël, Martin Paquette, Lynda Tessier et Pierre Therrien.

Autres présences : Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;
Madame Katleen Loïselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières.

Absences: Madame et monsieur les commissaires : Isabelle Brulotte et Stéphane Surprenant.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 19.08.27
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 05.8 Nomination à la direction générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document séance tenante : CC 19.08.27-05.8).
- 05.9 Autorisation de signatures des documents et des effets bancaires (document séance tenante CC 19.08.27-05.9).
- 05.10 Comité de révision de décision (document séance tenante : SG 19.08.27-05.10).
- 05.11 Maintien des journaux locaux, régionaux et nationaux (document séance tenante : CC 19.08.27-05.11).

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance.
- 02. Adoption de l'ordre du jour.
- 03. Plan d'engagement vers la réussite.
- 04. Période de questions du public.

- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 18 juin 2019 (document SG 19.08.27-05.1).
- 05.2 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires du 26 juin 2019 (document SG 19.08.27-05.2).
 - Suivi aux procès-verbaux.
- 05.3 Correspondance
 - 05.3.1 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Aide financière maximale de 301 747 \$ accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028.
 - 05.3.2 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Aide financière de 16 026 081 \$ accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre des mesures de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien mises en œuvre en vertu du Plan québécois des infrastructures 2019-2020.
De plus, octroi des sommes minimales de 9 879 037 \$ et de 9821 022 \$, respectivement pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.
 - 05.3.3 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Somme maximale allouée au projet retenu dans le cadre de la mesure 20070 *Mesure d'optimisation* – Formation en ligne / secrétaire d'école (16 364 \$).
 - 05.3.4 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Programme éducatif CAPS – 1 Compétences axées sur la participation scolaire (CAPS -1) sera d'utilisation obligatoire dès la rentrée scolaire 2019-2020 pour les élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, âgés de 6 à 15 ans et pour lesquels une exemption de l'application des dispositions relatives à la grille-matière du primaire et du secondaire a été demandée, conformément au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.
- 05.4 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.5 Démission (document CC 19.08.27-05.5).
- 05.6 Engagement à la direction adjointe du Service des technologies de l'information (document DG 19-08.27-05.6).
- 05.7 Octroi de contrat – banque de relève (document DG 19.08.27-05.7).
- 05.8 Nomination à la direction générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document séance tenante : CC 19.08.27-05.8).
- 05.9 Autorisation de signatures des documents et des effets bancaires (document séance tenante CC 19.08.27-05.9).
- 05.10 Comité de révision de décision (document séance tenante : SG 19.08.27-05.10).
- 05.11 Maintien des journaux locaux, régionaux et nationaux (document séance tenante : CC 19.08.27-05.11).
- 09.1 Rappel du personnel enseignant non-renngagé ou mis en disponibilité (document RH 19.08.27-09.1).
- 14- Remerciements et félicitations.
- 15- Autres sujets.
- 16- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Aucune capsule pédagogique en lien avec le plan d'engagement vers la réussite n'est présentée au conseil des commissaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 18 JUIN 2019 (document SG 19.08.27-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 18 juin 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 19.08.27
002

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

05.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 26 JUIN 2019 (document SG 19.08.27-05.2)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires tenue le 26 juin 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 19.08.27
003

Il est proposé par madame Martine Lalonde :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 juin 2019 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 18 juin 2019 et à la séance d'ajournement du 26 juin 2019.

05.3 CORRESPONDANCE

05.3.1 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Aide financière maximale de 301 747 \$ accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

05.3.2 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Aide financière de 16 026 081 \$ accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre des mesures de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien mises en œuvre en vertu du Plan québécois des infrastructures 2019-2020.

De plus, octroi des sommes minimales de 9 879 037 \$ et de 9821 022 \$, respectivement pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

05.3.3 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Somme maximale allouée au projet retenu dans le cadre de la mesure 20070 *Mesure d'optimisation* – Formation en ligne / secrétaire d'école (16 364 \$).

05.3.4 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Programme éducatif CAPS – 1 Compétences axées sur la participation scolaire (CAPS -1) sera d'utilisation obligatoire dès la rentrée scolaire 2019-2020 pour les élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, âgés de 6 à 15 ans et pour lesquels une exemption de l'application des dispositions relatives à la grille-matière du primaire et du secondaire a été demandée, conformément au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

05.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 18 juin 2019 et de la séance ordinaire du 26 juin 2019.

05.5 DÉMISSION (document CC 19.08.27-05.5)

Considérant la nomination de monsieur Eric Blackburn à titre de sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Éducation;

Considérant la lettre de démission de monsieur Eric Blackburn déposée aux membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 20 août 2019;

HR 19.08.27
004

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la démission de monsieur Eric Blackburn, directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, soit acceptée en date du 25 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

05.6 ENGAGEMENT À LA DIRECTION ADJOINTE DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (document DG 19-08.27-05.6)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2019-2020 adoptée par le conseil des commissaires le 21 mai 2019 aux termes de la résolution HR 19.05.21-004;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Andrée Bouchard, Sophie Latreille, Kathleen Loiselle et Annie Lussier;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 20 août 2019;

HR 19.08.27
005

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Brigitte St-Louis soit engagée au poste de direction adjointe du Service des technologies de l'information et ce, à compter du 3 septembre 2019.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Brigitte St-Louis soit soumise à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.7 OCTROI DE CONTRAT – BANQUE DE RELÈVE (document DG 19.08.27-05.7)

Considérant les besoins en personnel cadre de la Commission scolaire;

Considérant les processus mis en place pour constituer une banque de relève de cadres susceptibles d'occuper un poste de direction d'établissement ou de service ou de direction adjointe d'établissement ou de service au sein de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2019-2020;

Considérant l'expertise et les outils développés par le groupe PSY-COM en collaboration avec les commissions scolaires depuis plusieurs années;

Considérant que ces outils sont conformes aux processus mis en place et adaptés aux profils de compétences élaborés par la Commission scolaire;

Considérant que l'article 11.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services* (RMP 01) permet au conseil des commissaires d'octroyer une dérogation afin de conclure un contrat de gré à gré pour tout contrat entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Considérant que la conclusion de ce contrat de service requière l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

HR 19.08.27
006

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le conseil des commissaires autorise l'octroi du contrat de service au groupe PSY-COM pour l'année scolaire 2019-2020, selon les tarifs convenus avec ladite firme.

Adopté à l'unanimité.

05.8 NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document séance tenante : CC 19.08.27-05.8)

Considérant la nomination de monsieur Eric Blackburn à titre de sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Éducation;

Considérant la démission de monsieur Eric Blackburn en date du 25 août 2019;

Considérant la réflexion et les discussions tenues par les membres du conseil des commissaires et ce, notamment lors du comité de travail du 20 août 2019;

Considérant les compétences, l'expertise et les diverses expériences de madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe à la Commission scolaire des Hautes-Rivières depuis le 2 avril 2012;

Considérant ses nombreuses réalisations et sa grande implication dans plusieurs dossiers stratégiques de notre organisation;

Considérant sa connaissance des enjeux actuels de la Commission scolaire et sa vision de l'éducation;

Considérant que madame Dominique Lachapelle possède le profil recherché par les membres du conseil des commissaires pour assumer la direction générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la grande satisfaction des membres du conseil des commissaires à l'égard du travail réalisé par madame Dominique Lachapelle depuis son entrée en fonction à titre de directrice générale adjointe;

HR 19.08.27
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De nommer madame Dominique Lachapelle à titre de directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, en date du 27 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

05.9 AUTORISATION DE SIGNATURES DES DOCUMENTS ET DES EFFETS BANCAIRES (document séance tenante CC 19.08.27-05.9)

HR 19.08.27
008

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que pour la période prescrite par la *Loi sur l'instruction publique*, en regard de la durée du mandat de la présidence et de la vice-présidence du Conseil des commissaires, la présidente ou en son absence le vice-président avec la directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint désigné substitut en vertu de l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*, soient autorisés à signer tous contrats, ententes, chèques ou documents requis au bon fonctionnement de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Toutefois, nonobstant ce qui est prévu ci-dessus, autoriser la directrice du Service des ressources financières ou en son absence l'une des directrices adjointes du Service des ressources financières ou en leur absence l'agente d'administration au Service des ressources financières à signer tous documents relatifs aux opérations bancaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Cette résolution remplace celle adoptée le 24 août 2009, portant le numéro HR 09.08.24-005.

Adopté à l'unanimité.

05.10 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document séance tenante : SG 19.08.27-05.10)

Considérant le transfert administratif de l'élève __ SF 77071303;

Considérant la demande de révision de décision présentée par les parents de l'élève __ SF 77071303 et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations exprimées par les parents et la direction de l'école concernée lors du comité de révision de décision tenu le 27 août 2019;

Considérant que la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a été dûment respectée;

Considérant que d'autres élèves vivent la même situation;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

HR 19.08.27
009

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que soit acceptée la recommandation du comité de révision de décision, à l'effet de maintenir le transfert administratif de l'élève __ SF 77071303.

Monsieur Pierre Therrien demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Manon Côté, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martin Paquette et Lynda Tessier.

Se sont abstenus : Mesdames et monsieur les commissaires : Martine Lalonde, Anne-Marie Noël et Pierre Therrien.

Pour : 10 Abstention : 3

Adopté à l'unanimité.

05.11 MÉDIAS LOCAUX (document séance tenante : CC 19.08.27-05.11)

Considérant la concentration des médias et l'importance d'entreprises médiatiques fortes, implantées localement, régionalement et nationalement;

Considérant la nécessité, pour la démocratie et la vitalité de nos localités, d'avoir une présence médiatique diversifiée, indépendante et rigoureuse;

Considérant l'attachement profond des élus scolaires envers la démocratie et la participation citoyenne;

Considérant la situation actuelle des médias du Groupe Capitale Médias et la mobilisation suscitée au sein de la société québécoise;

HR 19.08.27
010

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le conseil des commissaires rappelle au gouvernement l'importance d'avoir partout en région des médias locaux, régionaux et nationaux indépendants, forts et diversifiés et que, en ce sens, il doit travailler à trouver des solutions pérennes pour assurer leur survie.

Et

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députés provinciaux du territoire, aux 23 maires des municipalités, aux journaux locaux, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

09.1 RAPPEL DU PERSONNEL ENSEIGNANT NON-RENGAGÉ OU MIS EN DISPONIBILITÉ (document RH 19.08.27-09.1)

Considérant l'organisation scolaire projetée pour 2019-2020 en date du 13 août 2019;

HR 19.08.27
011

Il est proposé par madame Josée Hébert :

Que l'enseignant suivant soit rappelé suite à son non-renouvellement pour surplus de personnel au 1^{er} juillet 2019 :

NOM	SPÉCIALITÉ	ÉCOLE
Théoret, Luc	7C : Bâtiment et infrastructures	École professionnelle des Métiers

Adopté à l'unanimité.

Considérant l'organisation scolaire projetée pour 2019-2020 en date du 13 août 2019;

HR 19.08.27
012

Il est proposé par madame Josée Hébert :

Que les enseignants suivants soient rappelés suite à leur mise en disponibilité pour surplus de personnel au 1^{er} juillet 2019 :

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Mailhot, Marlyne	10 – Musique, secondaire	Monseigneur-Euclide-Théberge
Bergeron, Isabelle	19 – Autres champs	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Bienvenue, Catherine	19 – Autres champs	Joséphine-Dandurand
Landry, Marie-Ève	19 – Autres champs	Joséphine-Dandurand
NOM	SPÉCIALITÉ	ÉCOLE
Lanoue, Geneviève	19 – Autres champs	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Emery, Nickolas	10A : Équipement motorisé	École professionnelle des Métiers
Gileau, Michel	10A : Équipement motorisé	École professionnelle des Métiers
Martel, Hélène	21A : Coiffure	École professionnelle des Métiers

Adopté à l'unanimité.

14- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

15. AUTRES SUJETS

Madame Dominique Lachapelle mentionne que la Commission scolaire des Hautes-Rivières offrira 10 classes de maternelle 4 ans pour l'année scolaire 2019-2020, pour un total de 121 élèves. Il reste encore quelques places disponibles.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 19.08.27
013

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL